REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20261027-D56_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de HAUROGNÉ Gilles, Maire. Date de convocation : 20/10/2026.

PRESENTS : : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, MUROS LE ROUZIC Mikaël, MESSAGER Aurélie.
ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : CHESNIN Charlotte, COUTELEAU Dominique, EPAILLARD Christophe,LEMÉE Morgane

POUVOIR : EPAILLARD Christophe donne pouvoir à HAUROGNÉ Gilles
SECRETAIRE : DESCHAMPS Pierre-Yves

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 11 ; Votants : 12

D56/2026 **Demande de subvention de l'Association OGEC**

L'OGEC de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac a fait une demande de subvention auprès de la mairie afin de contribuer au financement de la venue d'un cirque.

Le montant de la subvention demandée est de 301 € (7euros x 43 élèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 301 € à l'OGEC de l'école Saint-Pierre Saint-Paul.

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 27 octobre 2026
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance,
Deschamps Pierre-Yves

Le Maire,
HAUROGNÉ Gilles

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le :
Transmis à la Préfecture de Vannes le :